

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

Cerdacff - Centre d'études et de recherche en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Côte d'Azur - Uca

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



Au nom du comité d'experts¹ :

Carole Gallo, Présidente du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Carole Gallo, université de Lille

Experts : M. Dominique Breillat, université de Poitiers
M. Etienne Douat, université de Montpellier
M. Stéphane Manson, La Rochelle Université

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquier-Briand

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre d'études et de recherche en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal
- Acronyme : Cerdacff
- Label et numéro : UPR 7267
- Composition de l'équipe de direction : M. Christian Vallar

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le Centre d'études et de recherche en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal (Cerdacff), unité de recherche de l'université Côte d'Azur (UCA), est un laboratoire généraliste en droit public interne. L'unité organise ses travaux autour de deux axes : Axe 1 : « Sécurité nationale » ; Axe 2 : « Territoire et collectivités publiques », ce dernier axe étant lui-même divisé en trois sous-axes : « Territoires », « Gouvernance et contrôle », « Finances et fiscalité ». Le Cerdacff poursuit la double ambition de maintenir une recherche disciplinaire forte en droit public interne (droit administratif, droit constitutionnel, droit financier, droit fiscal) à travers les thématiques fédératrices portées par ses deux axes de spécialité, et de développer l'interdisciplinarité comme vecteur de recherche collective. Le Cerdacff affiche toutefois une spécialisation dominante en droit de la sécurité.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre d'études et de recherche en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal (Cerdacff) est une unité relativement récente, puisqu'elle a été créée en 2012. Une ancienne unité, le Larjepta (Laboratoire de recherche et d'études juridiques et politiques sur les transformations de l'administration et de l'État), devenue Ermes (Équipe de recherche sur les mutations de l'Europe et de ses sociétés), a orienté progressivement ses thématiques de recherche vers la science politique et l'histoire du droit, délaissant ainsi le champ du droit public. La création du Cerdacff visait à satisfaire la demande formulée par des enseignants-chercheurs de droit public de l'université de Nice Sophia Antipolis, d'une unité de recherche de droit public interne généraliste. Cette origine explique le spectre scientifique du Cerdacff, qui couvre la quasi-totalité des disciplines du droit public interne (droit administratif, droit constitutionnel, droit financier et fiscal, droit des collectivités territoriales), avec toutefois une orientation marquée vers le droit de la sécurité.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le Cerdacff, par ses actions fondées sur une expertise en matière de sécurité nationale et de mutations des territoires, prend part aux activités transversales de deux instituts de l'université Côte d'Azur et auxquels l'unité de recherche est rattachée : l'institut fédératif de recherche (IFR) Interactions et l'institut fédératif de recherche Tourisme Côte d'Azur (ITCA).

Le Cerdacff contribue au champ de recherche en droit de l'IFR Interactions, en inscrivant ses activités dans le cadre des trois axes scientifiques définis au sein de cette structure de recherche transdisciplinaire de l'établissement : « Conflits », « Protection » et « Représentations ». Les activités transversales de l'IFR permettent la participation de membres du CERDAFF qui alimentent le lien entre ces champs à travers son expertise en matière de sécurité nationale et de mutations des territoires.

Le Cerdacff a rejoint l'institut du Tourisme Côte d'Azur (ITCA), nouvel institut fédératif de recherche (IFR) créé en novembre 2021. Il contribue de manière plus spécifique aux champs de recherche animés par cet institut, en lui apportant la dimension « Sécurité » indispensable à une recherche sur le tourisme.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

Personnels permanents en activité	
Professeurs et assimilés	7
Maîtres de conférences et assimilés	7
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	13
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	26
Personnels d'appui à la recherche non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	71
Sous-total personnels non permanents en activité	76
Total personnels	112

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON TUTELLES SONT REGROUPES SOUS L'INTITULE « AUTRES ».

Employeur	EC	C	PAR
Université Côte d'Azur	12	0	1
Total	12	0	1

BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	77 969,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	0,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.)	0,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	0,0
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	0,0
Total en euros	77 969,0

AVIS GLOBAL

Le Cerdacff peut se prévaloir de plusieurs atouts.

En premier lieu, l'unité affirme son attractivité par la visibilité particulièrement notable de son axe « Sécurité ». Les relations étroites entretenues par l'unité avec le monde académique (AFDSD en particulier) ainsi qu'avec des institutions majeures (gendarmerie nationale, police, IHEDN, Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur pour la sécurité, etc.) intervenant dans le domaine de la sécurité et de la défense nationale permettent également son rayonnement. De plus, l'unité peut se prévaloir d'une politique d'accueil satisfaisante, à destination d'enseignants-chercheurs extérieurs à l'unité, ainsi que d'un taux d'inscription important des doctorants qui garnissent ses rangs.

En second lieu, la production scientifique de l'unité répond globalement aux critères de qualité (publications dans des revues de premier rang : *Ajda*, *RFDA*, *JCP A*, *RFDC*, *Pouvoirs*, *RDP*, *RFFP*, *RFAP*, *Dr. adm.*, *Pouvoirs*, *Cahiers de la sécurité et de la justice*) et de quantité requis par les standards en vigueur dans la communauté scientifique des juristes. On dénombre, à ce titre, 225 publications, pendant la période évaluée et quel que soit le support. Cette production, remarquée et procédant d'un effort notable d'organisation de manifestations scientifiques, est aussi plus équitablement répartie entre les membres de l'unité que sur la période précédente.

En dépit de ces atouts, le Cerdacff est confronté à plusieurs facteurs de vulnérabilité.

Le premier est relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'unité, dont la gouvernance n'a été formalisée que très récemment (les statuts ont été adoptés fin novembre 2022), alors que l'unité a été créée en 2012. Pareille formalisation était indispensable pour clarifier les fonctions et les rôles de chacun (mode de désignation de la direction, durée d'exercice des mandats, etc.).

Le deuxième concerne le déficit d'accompagnement institutionnel des doctorants de la part du Cerdacff. Alors qu'une nouvelle dynamique d'encadrement et d'animation est engagée par la nouvelle direction de l'unité (et par les doctorants eux-mêmes) pour les cinq années à venir, les doctorants n'ont pas été l'objet d'une attention collective satisfaisante au cours de la période évaluée, même si quelques séminaires (3) ont pu être organisés. Le taux élevé d'abandon de thèses (38 %) en constitue probablement l'un des symptômes.

Le troisième concerne la production scientifique collective du Cerdacff, qui s'avère insuffisamment identifiable. Sur la période évaluée, les efforts signalés pour fédérer l'activité de l'unité ne sont que partiellement convaincants : le Cerdacff apparaît davantage comme un regroupement de chercheurs spécialisés dans les diverses branches du droit public interne (finances publiques, droit fiscal, droit constitutionnel, droit administratif), certes actifs et poursuivant des recherches individuelles de bonne qualité, qu'une unité ayant une politique de recherche commune. Le thème de la « sécurité » demeure en filigrane de la production collective de l'unité, au détriment du second axe « Territoire et collectivités publiques », qui ne parvient toujours pas à gagner en cohérence et en visibilité. La perspective « généraliste » en droit public interne que le Cerdacff revendique s'en trouve affectée.

Un dernier paramètre concerne le manque d'interaction du Cerdacff avec son environnement de recherche au sein du paysage institutionnel que constitue l'université Côte d'Azur. À l'exception de sa contribution occasionnelle aux champs de recherche des deux Instituts fédératifs auquel elle appartient, l'unité n'est pas directement impliquée dans les travaux de ces instituts, alors que ces derniers sont en phase avec ses spécialités scientifiques (Tourisme, Interactions). En outre, le Cerdacff semble relativement isolé des autres unités de recherche en droit de l'Université, alors que ses thématiques (sécurité et territoire) se prêtent à des rapprochements et à des études transversales. Ce constat est d'autant plus regrettable que l'axe « Sécurité » est commun à une autre unité de recherche en droit public (Ladie) de l'établissement. Un constat du même ordre peut être dressé à propos des relations du Cerdacff avec les institutions locales et le grand public. Aussi, le Cerdacff, malgré des travaux individuels d'envergure, n'a pas suffisamment développé ses relations internationales pour renforcer une attractivité pourtant consolidée autour de sa spécialisation de son axe « sécurité » et de son ouverture aux différentes matières du droit public.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Dans son rapport de 2017, le comité d'évaluation Hcéres formulait une série de recommandations générales.

La période évaluée laisse entrevoir une évolution positive accomplie par le Cerdacff à propos de l'une d'entre elles, relative à la diversification des auteurs et à l'élévation du niveau global de sa production scientifique. Sur le premier aspect, l'unité a tenu compte des recommandations : la production scientifique est plus équitablement répartie entre les membres de l'unité, à l'exception de deux enseignants-chercheurs qui ont opté pour un choix autre que celui de l'Université. Ce dynamisme quantitatif s'accompagne d'une production scientifique régulière et de bonne qualité. Quant au second aspect, des dispositions ont été prises, mais sans être pleinement convaincantes : la qualité et la notoriété discutables de certains supports de publication (revues ou éditeurs) interrogent la réalité de la politique éditoriale de l'unité.

En revanche, la prise en compte des autres recommandations apparaît plus relative.

Était préconisée une réflexion sur la politique scientifique du Cerdacff, dont la structuration autour de l'axe «Sécurité» aboutit à laisser dans l'ombre le second axe de recherche «Territoire et collectivités publiques». Le comité regrette que, sur la période évaluée, aucune disposition n'ait été prise en ce sens. La structuration de la recherche du Cerdacff autour de l'axe «Sécurité» demeure importante. L'axe «Territoire et collectivités publiques» en est affecté et manque de visibilité, alors pourtant qu'il fédère la recherche d'un nombre important de membres de l'unité.

Quant à la recommandation portant sur l'identité propre de l'axe «Territoire et collectivités publiques», le contraste demeure important entre la cohérence affichée de longue date par l'axe «Sécurité» et la forte hétérogénéité de l'axe «Territoire et collectivités publiques».

Une ultime préconisation concernait la clarification du rôle des différentes instances de l'unité et l'intégration des doctorants en leur sein. Sur ce point, les faits observables, tout comme le document d'auto-évaluation, démontrent que le Cerdacff ne s'est pas emparé de cette recommandation. Sur la période évaluée, l'architecture institutionnelle de l'unité, de même que les procédures de décisions, n'ont pas été formalisées. La gouvernance de l'unité repose sur des bases exclusivement informelles. Les doctorants ne participent pas au fonctionnement institutionnel de leur unité. Le constat vaut également pour le personnel d'appui à la recherche. Si des contacts informels existent entre les membres de l'unité, ceux-ci ne sauraient suffire à compenser l'absence de formalisation et d'institutionnalisation.

B — DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les ressources de l'unité

Le Cerdacff est une unité de recherche de dimension modeste au sein des disciplines juridiques (12 enseignants-chercheurs permanents, 5 enseignants-chercheurs associés) dont les effectifs sont stables au cours de la période évaluée. Il bénéficie d'un appui à la recherche limité, avec un seul personnel affecté à l'unité. La dotation récurrente octroyée par l'université Côte d'Azur, abondée par des recettes complémentaires issues de financements propres (partenariats, conventions de recherche), confère au Cerdacff des moyens satisfaisants.

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le Cerdacff est une unité de recherche consacrée à l'étude du droit public interne. Le positionnement scientifique des enseignants-chercheurs permet de couvrir un vaste champ disciplinaire (finances publiques, droit fiscal, droit constitutionnel, droit administratif). Certains champs particulièrement nouveaux (droit du numérique) supposent toutefois un effort massif et seraient sans doute mieux appréhendés sur la base de recrutements nouveaux de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs présentant un profil de spécialisation plus ciblé (droit du numérique en particulier).

La situation du Cerdacff demeure paradoxale : l'unité bénéficie d'une visibilité pérenne sur la thématique de la sécurité nationale, cela au détriment du second axe « Territoires », qui demeure en retrait. À défaut d'une véritable politique scientifique commune aux deux axes, la consistance du projet scientifique de l'unité pâtit d'une orientation trop centrée sur le droit de la sécurité.

Trois points méritent d'être reconsidérés : d'une part, la valorisation de l'ensemble des recherches de l'unité par une meilleure définition de ses objectifs scientifiques ; d'autre part, le renforcement du travail collectif, ce qui suppose une réelle volonté de la mettre en œuvre ; enfin, le développement d'une stratégie de partenariats tant vers les autres unités de droit de l'établissement en phase avec ses recherches (en particulier le Ladie) que vers des dispositifs ne relevant pas du strict domaine des sciences juridiques, mais dont les domaines de recherche peuvent utilement bénéficier d'expertises juridiques et/ou constituer des thèmes particulièrement porteurs, en particulier pour une recherche en droit du numérique.

La réflexion sur ces questions doit probablement être prolongée de façon à créer les conditions favorables à la vie collective de l'unité.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Le Cerdacff fonctionne sur les bases d'une gouvernance exclusivement informelle. Sur la période évaluée, les procédures de décision ne sont pas formalisées et apparaissent, en pratique, fort peu développées. Par ailleurs, les mécanismes d'information, d'accompagnement et d'association des doctorants au fonctionnement de l'unité — potentiellement facilités par l'existence d'une salle de documentation accessible à tous, ainsi que par la désignation d'un représentant des doctorants — sont décrits, par eux, comme inexistantes. L'animation scientifique à l'égard des doctorants est perfectible.

Bien que cela ne couvre pas la période évaluée, il convient néanmoins de signaler que l'unité a finalement adopté ses statuts en novembre 2022.

1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Avec un effectif de douze enseignants-chercheurs, auxquels s'ajoutent cinq enseignants-chercheurs non permanents et 71 doctorants, le Cerdacff figure dans la catégorie des unités de recherche de dimension moyenne au sein des disciplines juridiques. Le niveau d'effectif apparaît relativement stable au cours de la période évaluée.

Le positionnement scientifique du Cerdacff constitue un atout primordial de son rayonnement national et international. Ses thématiques de recherche (« Sécurité » et « Territoires ») couvrent un large spectre au sein du champ du droit public interne. Elles permettent à toutes les spécialités de s'y retrouver et facilitent la pluridisciplinarité.

Le budget du Cerdacff est alimenté par une dotation annuelle de la tutelle (12 600 euros en moyenne sur 6 ans), abondé par des ressources complémentaires (contrats avec les collectivités publiques, participations financières aux colloques, financement privé), ce qui procure à l'unité des ressources financières satisfaisantes.

Points faibles et risques liés au contexte

L'encadrement administratif et technique est relativement faible en quantité, avec un seul personnel d'appui à la recherche rattaché à l'unité, soit un de moins que lors du précédent contrat, ce qui fragilise la gestion administrative et financière de l'unité.

La dotation annuelle de l'université Côte d'Azur n'apparaît pas stable sur la période évaluée, alternant de 8 500 euros en 2016 à 16 500 euros en 2019, pour revenir aux alentours de 15 000 euros en 2020 et 2021. On notera qu'une augmentation de 20 % de la dotation a été observée en 2022, pour la porter à 18 000 euros.

Un autre point faible a trait aux conditions matérielles de travail, non seulement quant aux espaces dont jouit le Cerdacff, mais aussi quant à l'inexistence d'un centre de documentation propre au Cerdacff. La documentation à jour est assurée essentiellement en lien avec la bibliothèque universitaire de la faculté de droit, dont l'accès s'est trouvé au demeurant impacté par la mise en travaux de ses locaux. Si un tel décalage persiste entre les conditions matérielles de travail et les besoins des membres de l'unité, certains objectifs scientifiques du Cerdacff seront difficiles à atteindre.

2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité affirme son attractivité par la visibilité de ses thématiques de recherche en droit public interne, en particulier s'agissant de l'axe «Sécurité et défense». Ces thématiques s'inscrivent dans des domaines à fort enjeu sociétal et semblent en adéquation avec les objectifs scientifiques d'Université Côte d'Azur.

Points faibles et risques liés au contexte

Le document d'autoévaluation ne signale pas de projet collectif clairement défini, qui serait en phase avec les objectifs scientifiques du Cerdacff. Les collaborations annoncées avec son environnement de recherche (programme Diter, pour l'essentiel) semblent à l'état d'esquisse. Quant à la collaboration du Cerdacff avec les Instituts fédératifs de l'établissement (IFR Interactions et IFR Tourisme), elle paraît se limiter à une expertise ponctuelle d'un membre de l'unité dans le domaine de la sécurité.

Le Cerdacff bénéficie de l'appui de réseaux en France consacrés aux recherches en matière de la sécurité et de défense (AFDSD), ce qui contribue à son rayonnement sur cette thématique. Toutefois, le besoin d'une certaine émancipation par rapport à ces réseaux pourrait se faire sentir (par d'autres membres que les deux directeurs et co-directeurs). Le risque qui existe est celui d'une visibilité du Cerdacff exclusivement à travers les réseaux auxquels il appartient, à un moment où il choisit d'élargir ses champs de recherche (numérique, par exemple).

Le Cerdacff gagnerait donc à organiser des colloques, des travaux ou des journées d'étude indépendamment des projets de l'Association française du Droit de la Sécurité et de la Défense (AFDSD).

3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Bien que l'on se situe hors de la période évaluée, il convient de signaler comme point positif, pour le prochain contrat, l'adoption des statuts de l'unité par la nouvelle direction, en novembre 2022.

Points faibles et risques liés au contexte

Sur la période évaluée, l'organisation et le fonctionnement de l'unité reposent sur des bases exclusivement informelles. Aucune procédure de décision ou de concertation n'est définie dans des statuts de laboratoire ou dans un règlement intérieur. Certes, les interactions informelles existent et se trouvent facilitées par la dimension modeste de l'unité. Toutefois, elles ne sauraient compenser l'absence de formalisation de la gouvernance de l'unité. Ce constat est d'autant plus regrettable que cette recommandation était préconisée par le précédent comité d'évaluation, sans être suivie d'effets.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité

Le Cerdacff a su se distinguer des unités de recherche en droit public interne en cultivant une véritable originalité autour de l'axe « Sécurité ». Sur ce thème, l'unité bénéficie d'une réelle visibilité et constitue une référence scientifique de premier ordre en droit de la sécurité intérieure.

Les activités des membres du Cerdacff restent en revanche peu fédérées : l'unité souffre du manque de visibilité de son second axe « Territoires et collectivités territoriales » et de l'insuffisance de ses relations avec les autres unités de la faculté de droit (le Ladie en particulier).

Le caractère international de l'unité est peu marqué. Certes, des relations internationales existent, mais elles s'inscrivent davantage dans le cadre de relations personnelles que dans un cadre institutionnel, ce qui ne facilite pas leur pérennité. Le Cerdacff gagnerait à exploiter sa situation géographique privilégiée, en développant des relations avec les universités étrangères et en favorisant une coopération universitaire transfrontalière, notamment avec l'Italie.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le rayonnement national de l'unité est réel sur la thématique de la sécurité intérieure, ce qui contribue à son attractivité auprès de la communauté scientifique. Les relations étroites de certains de ses membres avec le réseau national de droit de la sécurité et de la défense y contribuent également (AFDSD en particulier) et participent du dynamisme de l'axe « Sécurité ». Le rayonnement scientifique de l'unité est également assuré par ses relations fortes et structurées avec certains milieux non académiques, comme en témoignent les partenariats noués avec des institutions majeures (Gendarmerie nationale, police, IHEDN, Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur pour la sécurité).

Points faibles et risques liés au contexte

La cohérence de l'axe « Sécurité » contraste avec la forte hétérogénéité de l'axe « Territoire et collectivités territoriales ». La pertinence de ce second axe est, en outre, affectée par le rattachement artificiel de certaines publications à ce dernier : il est discutable de considérer que le droit du numérique s'identifie à l'axe « Territoire et collectivités publiques », quand bien même il entretient des liens avec l'une de ses divisions « Gouvernance et contrôle ». Inversement, ce dernier sous-thème manque de visibilité, alors pourtant qu'il fédère la recherche d'un nombre important de membres de l'unité, en particulier dans les disciplines du droit constitutionnel, du droit financier et fiscal, et du droit administratif.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cerdacff présente une force d'attraction par la qualité de sa politique d'accueil des enseignants-chercheurs, ce dont témoigne le renouvellement de ses membres statutaires, dont l'immense majorité a rejoint l'unité en cours de carrière, sans avoir effectué leur parcours académique à l'université Côte d'Azur. Ainsi, sur les sept professeurs actuellement en poste, six ont fait leur thèse dans d'autres universités que Nice (Paris-Panthéon-Assas, Paris-Cité, Aix-en-Provence, Strasbourg, Toulouse et Lille), ce qui montre l'attractivité de l'unité qui bénéficie d'un bon niveau.

En outre, l'unité a su attirer à elle 94 doctorants sur la période évaluée, soit en moyenne 15,7 par an, démontrant son attractivité à l'entrée en doctorat. Afin d'assurer une diffusion de ses manifestations scientifiques, l'unité a en outre procédé, au cours de la période évaluée, à la création d'un site internet consacré.

Points faibles et risques liés au contexte

L'important volume de doctorants inscrits en thèse sur la période évaluée (94) ne doit pas masquer l'augmentation corrélatrice du nombre d'abandons (34), potentiellement révélatrice des lacunes dans leur accompagnement institutionnel par le Cerdacff. Le faible nombre de thèses financées (4 contrats doctoraux obtenus sur la période évaluée), ainsi que le taux élevé d'abandons, notamment parmi les doctorants étrangers, y contribue sans doute également. Sur ce dernier aspect, les codirections ou cotutelles de thèses (avec des universités étrangères) permettraient peut-être d'y remédier.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cerdacff indique accompagner les projets déposés dans le cadre des appels à projets à l'échelle de l'établissement, sans autre précision ni exemple.

Points faibles et risques liés au contexte

Les candidatures du Cerdacff à des appels à projet compétitif (ANR, PIA, etc.) demeurent, pour l'heure, à l'état de projet. L'unité dispose pourtant de la taille critique suffisante et des compétences scientifiques nécessaires pour intégrer — seule ou associée — ce type de projets de recherche.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

Sans objet.

Points faibles et risques liés au contexte

Sans objet.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

Le Cerdacff est parvenu à maintenir une production scientifique régulière et de qualité en dépit d'un renouvellement important de ses effectifs. La recherche collective bénéficie d'une bonne visibilité. La notoriété de l'axe « Sécurité nationale » est confortée par une activité soutenue. La diversité thématique des travaux produits dans l'axe « Territoires et collectivités publiques » met en doute la cohérence scientifique de cet axe. Plus généralement, la qualité et la notoriété très inégales des supports de publication interrogent la politique éditoriale de l'unité.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les modalités de la production scientifique de l'unité se conforment aux standards les plus classiques de la recherche juridique : manuels (4) ; direction d'ouvrages collectifs (6) ; monographies et contributions à des ouvrages collectifs ainsi qu'à des mélanges (45) ; contributions à des ouvrages encyclopédiques et dictionnaires

(une quinzaine), organisation ou co-organisation de colloques par un ou plusieurs membres du Cerdacff (20) ; participation des membres de l'unité à des colloques ayant donné lieu à publication (65), chroniques et articles (environ 70), fréquemment publiés dans des revues de premier rang (notamment : *Ajda*, *RFDA*, *JCP. A*, *RFDC*, *Pouvoirs*, *RDP*, *RFFP*, *RFAP*, *Dr. Adm.*, *Cahiers de la sécurité et de la justice*) ; commentaires de décisions juridictionnelles.

Des articles publiés en langues anglaise, espagnole et portugaise assurent à l'unité une visibilité internationale (essentiellement vers certains États d'Amérique latine).

Points faibles et risques liés au contexte

L'évaluation de la production scientifique de l'unité est malaisée tant sa présentation globale par les documents d'auto-évaluation confine au mélange des genres. Des références relatives à des publications à finalité purement pratique, à des études de synthèse ou de vulgarisation, voire destinées au grand public, à des billets de blogs, des conférences ou interventions prononcées au sein de *think tanks*, garnissent des catégories afférentes à des chapitres d'ouvrages, articles, ou colloques. Il en est de même d'essais ou d'ouvrages à visée informative ou polémique (dont les auteurs ne sont pas répertoriés parmi les membres titulaires de l'unité : enseignants-chercheurs titulaires et associés Past Mast) recensés au titre de la littérature scientifique produite par le Cerdacff.

Plus spécifiquement, une part non négligeable de la production scientifique de l'unité est diffusée par des éditeurs de second rang. Le niveau d'exigence de la politique éditoriale de l'unité peut ici prêter à discussion, d'autant que le constat était déjà établi par le rapport d'évaluation de 2017. D'autres produits sont diffusés par des supports éditoriaux non reconnus par la communauté de la recherche juridique (revue en ligne de l'Uca « Lexsociété » ; « La lettre du tribunal administratif de Nice » ; revue en ligne d'un cabinet d'avocats). Si elles contribuent à densifier les interactions de l'unité avec les institutions socio-économiques locales, ces modalités de diffusion n'assurent pas au Cerdacff la visibilité nationale évoquée par le document d'auto-évaluation. En tout état de cause, ces productions ne peuvent, au regard de leur impact scientifique, être placées sur le même plan que la publication d'ouvrages ou d'articles par des supports et éditeurs reconnus par la communauté de la recherche juridique.

2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

D'un point de vue quantitatif, la production scientifique du Cerdacff est régulière au cours de la période évaluée. Son volume correspond à la densité attendue de la production quinquennale d'une unité de quatorze enseignants-chercheurs.

La production collective (ouvrages, actes de colloques réunissant un nombre minimum de membres de l'unité) des membres du Cerdacff est féconde, spécifiquement dans l'axe « Sécurité nationale » (13 colloques publiés co-organisés par le Cerdacff), sans être toutefois négligeable dans l'axe « Territoires et collectivités publiques » (7 colloques publiés, dont notamment : colloque 2017 « La ségrégation territoriale en France : manifestations et corrections » ; colloque AFDCL 2019 « Constitution et collectivités territoriales »). Elle assure à l'unité une visibilité institutionnelle et collégiale déterminante pour sa notoriété. La production de l'axe « sécurité nationale » bénéficie d'une notoriété installée dans la recherche juridique, cultivée et confortée par les publications effectuées sur ce thème au cours de la période évaluée. Certains champs disciplinaires ou thématiques de l'axe « Territoires et collectivités publiques » sont plus particulièrement perceptibles : droit constitutionnel et droit financier et fiscal. Les doctorants contribuent à la production scientifique du Cerdacff à l'occasion de colloques (« cumul des mandats » en 2019 ; « libertés numériques » en 2021 ; « justice et médiation » en 2021). En outre, ils organisent eux-mêmes certaines manifestations (« réforme des AAI » ; « droit et covid19 »).

Points faibles et risques liés au contexte

La production scientifique de l'unité apparaît traversée par d'assez fortes disparités. La moitié (environ) des membres du Cerdacff fait montre d'une activité régulière de publication par des supports (éditeurs pour les ouvrages ; revues pour les articles) reconnus. Au-delà de deux membres non publiants, les autres chercheurs de l'unité ont une activité de publication plus limitée et/ou diffusée par des supports de second rang, voire de faible notoriété.

L'axe de recherche « Territoires et collectivités publiques » peine à mettre en cohérence une production scientifique dont l'hétérogénéité laisse à penser qu'il regroupe — par défaut — tout ce qui ne relève pas de l'axe « sécurité nationale ». Le constat est accentué par l'existence de manifestations organisées sous l'égide de l'axe « Territoires et collectivités publiques », mais dont l'objet se rattache manifestement, ou pourrait

aisément se rattacher, aux thématiques de l'axe «sécurité nationale» («Le contrôle parlementaire des activités de renseignement»; colloque 2016; «La souveraineté numérique», colloque 2016; «Le juge et la sécurité nationale», colloque 2018).

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cerdacff apporte sa contribution au développement de la science ouverte par la participation de certains de ses membres à la revue électronique «Lexsociété», diffusée par l'Uca. En outre, l'unité se saisit depuis peu des fonctionnalités de la plateforme «HAL».

Points faibles et risques liés au contexte

Aucune action spécifique n'est mise en place pour informer et sensibiliser les membres de l'unité (enseignants-chercheurs comme doctorants) aux exigences de l'intégrité scientifique et de l'éthique de la recherche; le document d'autoévaluation renvoyant sur ce point à l'Uca.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'unité aurait des capacités pour inscrire ses activités de recherche dans la société, en dépit de son effectif assez réduit. La trajectoire mise en œuvre par le Cerdacff sur la période évaluée est toutefois vertueuse : de nombreuses conventions ont été conclues, afin de pérenniser des partenariats indispensables pour sa recherche en même temps que de démontrer son expertise et son rayonnement. Ces partenariats sont toutefois essentiellement noués dans le domaine de la sécurité intérieure. S'il en existe d'autres, ils ne sont pas mis en évidence. Des liens existent pour l'axe «Territoire et collectivités publiques» et aussi, de façon plus limitée, pour les sous-axes «Gouvernance et contrôle» et «Finances et fiscalité», mais ils apparaissent marginalisés, alors qu'ils mériteraient d'être renforcés. En outre, certains partenariats sont ignorés, comme ceux en direction des écoles, des collèges ou des lycées. Il importe que l'unité élargisse son champ de diffusion de sa recherche à des publics non académiques.

Le changement dans l'organisation de l'unité de recherche est prometteur d'un développement plus grand de ses interactions avec le monde non-académique.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non académiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

Incontestablement, le Cerdacff est parvenu à structurer ses relations avec certains milieux non académiques, comme en témoignent onze conventions signées avec des institutions majeures (Gendarmerie nationale, police, IHEDN, Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur pour la sécurité), mais aussi avec des fédérations patronales de la sécurité privée, avec le délégué militaire départemental, avec la marine nationale, ce qui donne une véritable cohérence à l'axe sécurité nationale. D'autres conventions permettent de travailler avec le Grate/CNRS, le CNFPT, la métropole Nice Côte d'Azur, ainsi qu'avec la mission opérationnelle Transfrontalière, préoccupation qui ne peut être oubliée compte tenu de la situation géographique de Nice. Des relations existent aussi avec les barreaux de Nice et Grasse, le tribunal administratif de Nice et la Cour administrative d'appel de Marseille. On peut évoquer l'intéressante initiative de la lettre de la justice administrative avec le tribunal administratif de Nice.

Points faibles et risques liés au contexte

Le Cerdacff peut encore développer ses interactions non académiques dans ses champs de recherche nécessitant une approche juridique toujours plus importante, notamment en ce qui concerne le second axe

«Territoire et collectivités publiques». Des relations existent certes, mais elles pourraient être approfondies grâce à une meilleure visibilité de cet axe, et de sa finalité, pour les partenaires socio-économiques.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Ce point n'a pas fait l'objet de précisions suffisantes dans le document d'auto-évaluation. Pourtant, certains des membres sont sollicités pour des expertises. La revue *Lex Société* en ligne est un bon outil pouvant intéresser le monde non académique.

Points faibles et risques liés au contexte

Le Cerdacff semble trop ignorer le monde socio-économique qui pourtant est de plus en plus intéressé aujourd'hui par les questions de sécurité (par ex. les cyberattaques). Des relations avec des entreprises relevant du domaine de la sécurité privée existent, mais ne sont pas suffisamment développées. Il serait intéressant qu'au moins un enseignant-chercheur s'intéresse, de manière effective, à ce type de partenariat. Par ailleurs, le potentiel que représentent les conventions Cifre (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) comme moyen d'augmenter le nombre de thèses et d'améliorer l'insertion professionnelle des docteurs, n'est pas suffisamment exploité.

On signalera toutefois qu'un contrat Cifre a été obtenu au tout début de l'année 2023, ce qui est encourageant.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le haut niveau d'expertise de certains membres du Cerdacff, en particulier dans le domaine de la sécurité, leur permet d'être sollicités par les médias.

En outre, des colloques ont porté sur des thèmes susceptibles d'intéresser le grand public («Tourisme et sécurité des territoires»; «la ségrégation territoriale»; «la souveraineté numérique»).

Points faibles et risques liés au contexte

Trop peu d'efforts sont faits dans ce domaine, deux des trois items de la référence 3 étant mentionnés sans objet. En particulier, on ne peut qu'être surpris qu'aucune action ne soit entreprise en direction des collègues et lycées.

Une publication régulière à destination du grand public de type «Infolettre» sur la sécurité pourrait être d'une grande utilité. Il convient d'organiser aussi des conférences à destination du grand public ou d'intervenir dans des structures de type université interâges ou université citoyenne. Il conviendrait de se rapprocher de la mission Culture scientifique.

Cette diffusion auprès du grand public, et au-delà, devrait être faite avec le Ladie qui travaille sur la sécurité internationale et européenne.

C — RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Le comité d'évaluation recommande une formalisation de la vie collective du laboratoire par l'adoption de statuts, permettant à l'unité de se conformer aux principes d'une gouvernance participative et collégiale, y incluant les doctorants et le personnel d'appui à la recherche.

L'organisation de modalités institutionnalisées d'accompagnement des doctorants et la formation par la recherche appellent une vigilance accrue de la part de l'unité.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Le comité encourage le Cerdacff à engager une réflexion collective sur la manière de donner une dimension internationale à ses travaux de recherche, en commençant par des sujets de droit public comparé avec l'Italie et la Principauté de Monaco. Rejoindre un projet compétitif de type ANR, PIA ou contrat européen pourrait faciliter cette ouverture et dynamiser la recherche.

Pour le second axe « Territoires et collectivités territoriales », son intitulé n'est pas pertinent et gagnerait à être redéfini pour que l'unité se fixe un objectif plus clair et plus lisible. Le comité préconise une plus grande cohérence de la recherche grâce à des publications collectives ciblées.

Sur le plan des études doctorales, le comité recommande à l'unité de porter une attention particulière à l'accueil systématique et régulier des jeunes chercheurs afin de mieux les accompagner dans leurs premières années de thèse, ceci afin d'éviter les abandons. Une réflexion d'ensemble devrait être menée avec l'école doctorale et les services centraux pour augmenter le nombre de thèses financées.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le comité recommande au Cerdacff de déterminer une politique éditoriale conduisant l'unité et ses membres à prêter une attention accrue à la diffusion des produits de la recherche par des revues et éditeurs reconnus. L'identification du thème de « l'État régalien », évoqué par le projet présenté par l'unité, correspond précisément à l'identité du Cerdacff. Il recèle *a priori* des virtualités fédératrices, transversales aux deux axes de recherche de l'unité, et paraît de nature à engager une dynamique collective autant qu'à faciliter la coopération avec d'autres unités de la faculté de droit (Ladie notamment). Son développement mérite donc d'être encouragé. Il appelle néanmoins une réflexion quant à l'occasion de conserver en l'état les deux axes actuels « Sécurité » et « Territoire et collectivités publiques ».

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Si le Cerdacff doit poursuivre encore plus sa politique de relations avec des partenaires « officiels » naturels dans les domaines de recherche de l'équipe, comme il le fait notamment pour la sécurité, il doit faire des efforts pour établir des relations avec tous les secteurs socio-économiques, afin de pouvoir conclure des contrats Cifre dans les domaines sur lesquels l'équipe travaille. Une première étape a été franchie par l'obtention d'une convention Cifre en 2022, il convient de poursuivre dans ce sens.

Le comité encourage l'unité à développer ses relations avec la Principauté de Monaco.

En outre, l'unité ne doit pas négliger une action envers le grand public, qui semble pour l'heure inexistante, alors pourtant que les axes de recherche du Cerdacff intéressent tous les citoyens.

La diffusion de la recherche, au moins en ce qui concerne la sécurité, devrait être faite avec le Ladie, qui travaille notamment sur la sécurité internationale et européenne.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 06 janvier 2023 à 8 h 45

Fin : 06 janvier 2023 à 16 h 30

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Hcéres — Planning entretiens du Cerdacff en distanciel par visioconférence

Vendredi 6 janvier 2023

8 h 30 - 8 h 45	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs
8 h 45 - 9 h	Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique
9 h - 9 h 30	1^{ère} Séquence — 30 minutes Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité (directeur, directeur adjoint, co-directeur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo mais « membres de la direction » ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis-clos), en la présence de : M. Christian VALLAR, ancien directeur, Mme Pauline TÜRK, directrice (excusée) et M. Marc GUERRINI, directeur adjoint.
9 h 30 - 10 h 15	2^{ème} Séquence — 45 minutes Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles (VP Recherche, responsables de pôle, de champ...), en la présence de M. Noël DIMARCQ, VP Recherche.
10 h 20 - 10 h 30	Pause
10 h 30 - 11 h	3^{ème} Séquence — 30 minutes Entretien à huis-clos avec les doctorants et les docteurs.
11 h - 11 h 30	4^{ème} Séquence — 30 minutes Entretien à huis-clos avec les personnels d'appui à la recherche (PAR)
13 h - 14 h	5^{ème} Séquence — 60 minutes — 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.
14 h - 14 h 30	6^{ème} Séquence — 30 minutes Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.
14 h 30 - 14 h 45	Pause

14 h 45 – 15 h 15

7^{ème} Séquence — 30 minutes

Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos, en la présence de M. Christian VALLAR, ancien directeur, Mme Pauline TÜRK, directrice, M. Marc GUERRINI, directeur adjoint.

15 h 30 – 16 h 30

Entretien à huis-clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique

16 h 30

Fin des entretiens

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 02 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Nice, le 14 février 2023

à l'attention du Haut Conseil à
l'Evaluation de la Recherche
et de l'Enseignement Supérieur

**Direction de la
Recherche, de la
Valorisation et de
l'Innovation**
Mme Johanna ZERMATI
Directrice

✉ drvi-recherche@univ-
cotedazur.fr

Affaire suivie par :
Mme Delphine ISCAYE
Gestionnaire

☎ 04 89 15 16 44
✉ delphine.iscaye@univ-
cotedazur.fr

Objet : Observations de portée générale

Unité :

**DER-PUR230023015 - CERDACFF - Centre d'études et de recherche en
droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal.**

Madame, Messieurs les membres du comité HCERES,

L'équipe du CERDACFF remercie les membres du comité d'avoir pris le temps d'étudier le bilan du CERDACFF, d'avoir pris en compte les documents successivement envoyés dans la période de transition, d'avoir souligné la production scientifique de qualité du CERDACFF, ainsi que le caractère prometteur du projet de centre autour du « régalien », et d'avoir émis des recommandations nombreuses, qui seront prises en compte pour le contrat à venir.

Concernant les observations émises, le CERDACFF respecte les positions du comité qu'il ne lui revient pas de commenter. Il tient cependant à apporter les précisions suivantes, qui peut-être n'auront pas été apportées lors des échanges :

-Concernant la revue en ligne Lexsociété, il s'agit d'une revue avec comité de lecture (auquel participent d'éminents collègues, tels les Professeurs Baranger ou Delaunay pour le droit public)

-Au titre, également, des supports de publication « de second rang », on soulignera que les publications dans « la lettre du Tribunal administratif », ou dans d'autres supports non académiques, ont été mentionnés parce qu'ils s'inscrivent, précisément, dans l'ouverture de l'unité à son environnement de recherche et au monde non académique, ce qui est une préconisation forte du comité.

De même pour les conférences grand public, qui ont été mentionnées en tant qu'elles contribuent à la « médiation scientifique ».

Peut-être aurions-nous dû, pour éviter la critique, les présenter dans une catégorie distincte, dans la liste des publications réalisées, aux fins de les valoriser à leur juste place.

-S'il n'est pas contesté que l'encadrement collectif des doctorants par le CERDACFF n'est pas un point fort du bilan, le CERDACFF se démarque, par rapport à d'autres laboratoires, par un fort taux de soutenances de thèse, malgré la période covid, et malgré le taux de doctorants étrangers. Cela est lié à l'investissement des directeurs de thèse, à la régulation du nombre de thèses dirigées par chacun, et aux comités de suivi de thèse particulièrement sérieux organisés par le CERDACFF (sans participation de l'école doctorale, selon la pratique en vigueur à Nice). Les modalités de calcul du taux d'abandon annoncé dans le rapport d'évaluation sont donc pour le CERDACFF une source d'interrogations.



Pr. Pauline TÜRK

Directrice du

Centre d'études et de recherche en droit administratif,
constitutionnel, financier et fiscal – CERDACFF – UPR 7267

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

**Direction de la
Recherche, de la
Valorisation et de
l'Innovation**

Mme Johanna ZERMATI
Directrice

✉ drvi-recherche@univ-
cotedazur.fr

Nice, le 16 février 2023

à l'attention du Haut Conseil à
l'Evaluation de la Recherche
et de l'Enseignement Supérieur

Affaire suivie par :
Mme Delphine ISCAYE
Gestionnaire

☎ 04 89 15 16 44
✉ delphine.iscaye@univ-
cotedazur.fr

Objet : Observations de portée générale

Veillez trouver ci-après les observations de portée générale d'Université Côte d'Azur concernant l'unité **DER-PUR230023015 - CERDACFF - Centre d'études et de recherche en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal.**

Université Côte d'Azur tient à remercier l'ensemble du comité HCERES pour le travail, conséquent et de qualité, d'analyse et d'évaluation des activités de l'unité CERDACFF. Les appréciations et recommandations du comité sur les différents domaines d'évaluation sont très utiles pour positionner les activités de l'unité et apporter des éléments sur lesquels s'appuyer pour consolider la vision prospective de l'unité.

L'établissement n'a pas d'observations de portée générale autres que celles formulées par l'unité (cf Annexe).



Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président Recherche et Innovation

Noël DIMARCO

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

